COMMISSION SPORTIVE et DISCIPLINE

Procès-Verbal réglementaire N° 12

Réunion restreinte du : 24/11/2022

Membres présents : André CAUMONT - Albert GUESNON - Jean GUYONNET - Christian MOTTELAY - Christian VANTHUYNE

Conformément aux Règlements du District du Calvados de Football, la Commission décide de retenir les FORFAITS, suivant le tableau ci-dessous.

FORFAITS

N° MATCH	CLUBS	CATEGORIES	DIVISION - GROUPE	OBSERVATIONS	AMENDES
24936662	LA HOGUETTE AS 2	Seniors	Depart 4 - D	FORFAIT (1)	46,00 €
25404062	DOZULE FC 1	U 13	Challenge 4 / 2	FORFAIT	10,00 €
25404179	HONFLEUR CS 3	U 13	Challenge 4 / 2	FORFAIT	10,00 €
25412344	ST CYR/ST DESIR ENT 2	U 13	Challenge 3 / 3	FORFAIT	10,00 €

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président : Jean GUYONNET

Le Secrétaire : Albert GUESNON